

ALGEREASS

1^{er} Semestre 2018

Bulletin de la Compagnie Centrale de Réassurance (CCR)

www.ccr.dz

Edito

Comme chaque année, la CCR persiste dans la continuité de ses actions commerciales par l'organisation de workshops, en son sein, et ce, au profit des cédantes.

2018 fût riche en sujet d'actualité ayant pour but notamment de dégager des produits nouveaux à mettre en place par la CCR et ses partenaires locaux.

Ainsi, à travers un workshop organisé durant la journée du 15 mars, les cyber-risques auxquels sont confrontés les entreprises et les particuliers et son assurance ont été mis en avant.

A cela, s'ajoute la réassurance aviation, à travers lequel, la différence entre courtier et souscripteur a été éclaircie en plus de l'existence des différents types de contrats.

En outre, la sélection médicale reste l'un des sujets le moins abordé. La journée lui étant consacrée, a permis de donner davantage d'informations quant à ce type d'assurance à travers l'expérience des partenaires ayant aidé la CCR à enrichir cette journée par l'une des notions de l'assurance vie.

En conclusion, la CCR a tenu à garder un esprit de développement commercial basé sur une notion d'apprentissage et de partage qui permettrait de développer au mieux le marché algérien des assurances.

Bonne lecture !

Hadj Mohamed SEBA,
 Président Directeur Général-CCR

LES CYBER RISQUES

Les cyber-risques restent un sujet phare dans le monde des assurances, particulièrement en Algérie où son assurance est quasiment inexistante.

C'est ainsi que dans le cadre de son activité commerciale, la CCR organisa, le 12 Mars 2018, un workshop, en collaboration avec la filiale française de l'assureur CHUBB, et avec la participation des représentants des différentes cédantes.

Ce workshop avait pour but de souligner les risques que peuvent présenter les SI (systèmes d'information), et de ce fait, mettre en exergue les différentes solutions afin de les parer. C'est avec la participation de M. Gilbert FLEPP, représentant de la CHUBB, et Mlle Samia TIBAH, chef de département au sein de la CCR que le sujet fut abordé.

Par définition, les cyber-risques sont les conséquences d'une atteinte aux données sans atteinte au SI et / ou les conséquences d'une atteinte au SI. Ils peuvent se manifester par le vol de données financières, stratégiques des clients/ fournisseurs, par altération des données, suppression des données ou encore, atteinte à la réputation.

Suite page 2

Sommaire

LES CYBER RISQUES	1
LA RÉASSURANCE AVIATION	6
LA SÉLECTION MÉDICALE	12
RENDEZ-VOUS D'ALGER DE L'ASSURANCE ET DE LA RÉASSURANCE, ALGERIAN INSURANCE MULTAKA (AIM 2018)	15

Cyber risques : tous concernés



Lorsqu'il s'agit du SI, on retrouve l'intrusion au SI, interruption, contamination, utilisation illégale du SI et enfin, encore une fois, atteinte à la réputation. On retrouve deux causes ou origines du cyber-risque. Elles peuvent être d'origine intentionnelle, c'est-à-dire dans un but malveillant (malveillance interne due au mécontentement des salariés, ou malveillance externe émanant de hackers amateurs ou professionnels) ou d'origine non intentionnelles due à des erreurs, maladresses ou autres négligences.

Les cyber-risques ont un fort impact sur les entreprises. En terme de dommages, une atteinte au SI va obliger l'entreprise à engager un certain nombre de frais immédiatement après l'incident :

Dommages directs:

- Recherche de la cause de l'incident Frais d'experts informatique ;
- Frais de rétablissement du système ;
- Frais de restauration éventuelle des données ;
- Frais de gestion de la crise ;
- Frais de notification de l'incident.

Dommages indirects : (Pertes d'exploitation)

Une atteinte au SI ou aux données peut causer indirectement une perte du chiffre d'affaires et

une atteinte à l'image de l'entreprise.

Cette perte du chiffre d'affaires s'explique par :

- la perte de clientèle fidèle et même potentielle suite à la divulgation de l'évènement ;
- le dysfonctionnement, voire l'indisponibilité totale du SI.

En terme de RC, un grand nombre d'informations dont disposent les entreprises font l'objet d'une obligation de confidentialité, une divulgation des informations concernées engagerait la responsabilité contractuelle de l'entreprise avec des conséquences pécuniaires éventuellement prévues au contrat (pénalités contractuelles, voire résiliation du contrat par le cocontractant victime).



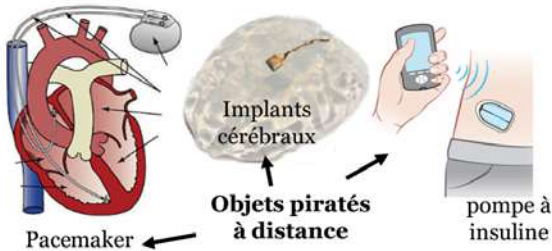
Cyber sécurité : Objets connectés vulnérables



Tesla, Jeep Cherokee
Contrôle à distance



TVs et Smartphones Android : Ransomware Flocker
(transformés en appareils d'écoute « WikiLeaks »)



Pacemaker

Implants
cérébraux

Objets piratés
à distance

pompe à
insuline



Poupée Cayla, Robot I-Que
Écoute et matraquage publicitaire

Pour la prévention des risques, les entreprises ont toutes en commun un certain nombre de risques, qu'il faut traiter par la mise en place d'une cyber-hygiène de base. En sus de cette cyber-hygiène, l'entreprise doit mettre en place les mesures de sécurité spécifiques à son contexte et son métier.

Comment gérer les risques ?

Mettre en place l'organisation, les rôles et les responsabilités pour gérer les cybers risques. En particulier, mettre en place les processus de gestion des risques :

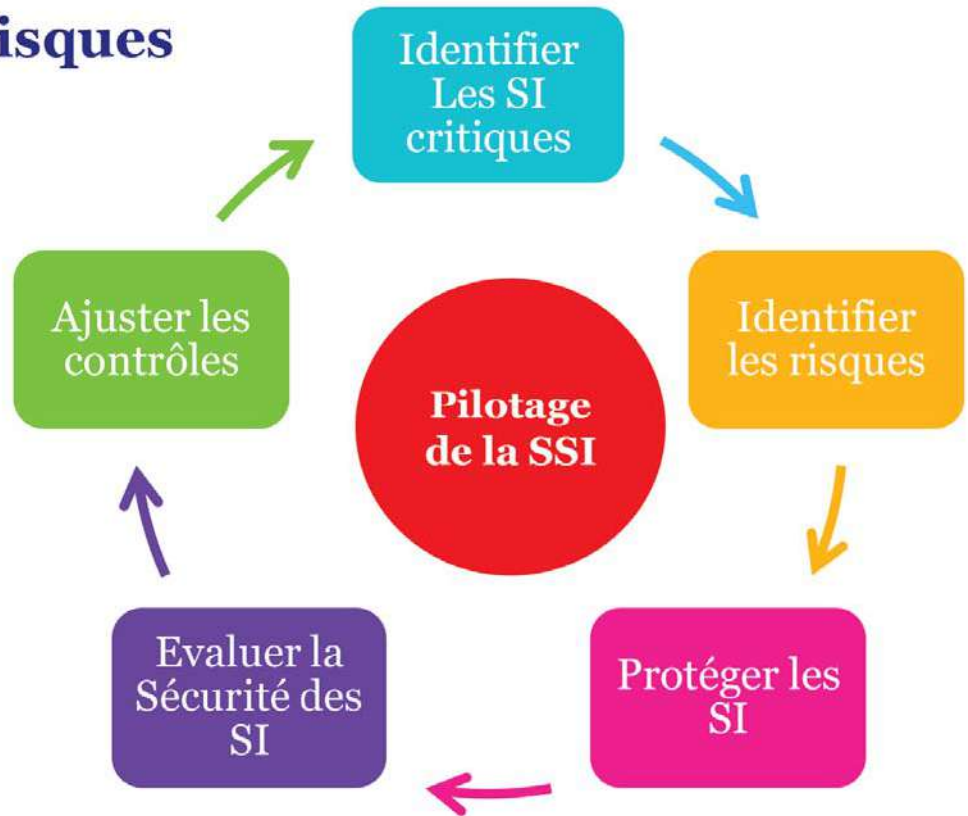
- ▶ Que dois-je protéger ? Identifier les SI critiques ;
- ▶ De quoi ? Analyser les risques, menaces et vulnérabilités des SI ;
- ▶ Comment ? Définir les contrôles de sécurité pour réduire ces risques.

Revue régulière (annuellement) :

- ▶ Analyser si les risques ont changé ;
- ▶ Le cas échéant, adapter les mesures de sécurité ;
- ▶ Vérifier que les contrôles sont efficaces.



Gestion des risques



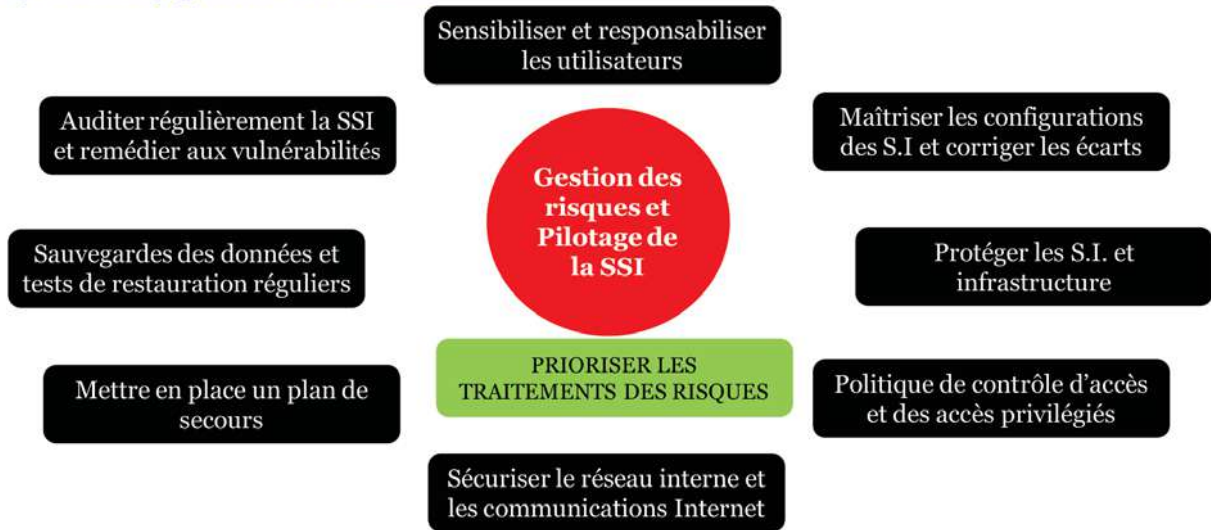
Le cyber-hygiène de base se définit par les points suivants :

- Sensibilisation aux risques (chartes, formation, règles de sécurité, sanctions ...)
- Sauvegarde des données (aussi régulièrement que nécessaire, tester les sauvegardes, les éloigner de la production, et pas mises en ligne)
- Plan de secours (définir les objectifs de délais de restauration des données en cas d'incident "RTO", couvrir les scénarios de risques, tester votre plan)
- Sécurité des communications Internet :
 - Messagerie (anti-spam, antivirus, filtrage des codes/ attachements dangereux, sécurisez la configuration des postes)
 - Accès Internet (gestion de la configuration des pare-feu, filtrage et anti-virus sur les sites web), cloisonner la production par rapport à la bureautique
 - Protéger les postes nomades (risques liés à la mobilité : pare-feu, VPN ...)
 - Gestion des configurations (définir des configurations standards sécurisées, outils de gestion des configurations et d'inventaire, superviser les systèmes).
- Contrôle d'accès (politique de mots de passe, gestion des



- comptes à privilèges, règles d'étanchéité entre les tâches administratives et bureautique des administrateurs)
- Gestion des patches de sécurité (automatiser le processus, contrôle régulier de son bon fonctionnement)
- Protection anti-malware (postes, serveurs, réseau) : phishing, liens malveillants
- Gestion des changements (notamment les changements à risques)
- Gestion des incidents (procédure d'escalade, des alertes pour incidents critiques).

Cyber Hygiène de base



L'Assurance Cyber

L'Assurance Cyber est une appellation pour une police à tiroir ou « package » qui protège contre la défaillance des Systèmes IT, contre les atteintes à la sécurité des réseaux et à la vie privée ou la confidentialité des données et bien d'autres choses encore ...

L'Assurance Cyber est un ensemble de garanties dommages et de garanties RC qui correspond aux enjeux de l'ère digitale.

L'Assurance Cyber garantit l'Assuré contre

- Les frais qu'il engage (reconstitution et frais supplémentaires) ;
- Les pertes d'exploitation et les frais de gestion de crise ;
- Les conséquences des réclamations engageant sa responsabilité civile.

L'Assurance Cyber vient combler les trous de garanties des autres polices d'assurance telles que (RCG, TRI ou dommage, RC Pro et Fraude).

C'est une assurance multirisque exhaustive conçue pour répondre aux besoins digitaux

Il existe six (06) conventions spéciales :

1- RC vie privée : Prise en charge des Conséquences pécuniaires et Frais de défense résultant de toute réclamation de Tiers, y compris toute procédure réglementaire, mettant en cause la Responsabilité Civile de l'Assuré du fait d'une atteinte à la vie privée ou à la confidentialité des données, réelle ou alléguée ;

2- RC médias : Prise en charge des Conséquences pécuniaires et Frais de défense résultant de toute réclamation de Tiers, y compris toute procédure réglementaire, mettant en cause la Responsabilité Civile de l'Assuré du fait d'une atteinte médiatique, réelle ou alléguée ;

3- RC Réseaux : Prise en charge des Conséquences pécuniaires et Frais de défense résultant de toute réclamation de Tiers, y compris toute procédure réglementaire, mettant en cause la Responsabilité Civile de l'Assuré du fait d'une atteinte à la sécurité des réseaux, réelle ou alléguée ;

4- Cyber extorsion : Prise en charge des frais engagés par l'assuré en réponse à une **Tentative de cyber extorsion** ;

5- Atteinte aux données, à la sécurité ou à la disponibilité du SI : Prise en charge des **Frais de remise en état** engagés par l'assuré suite à un **incident portant atteinte au SI** ou un **incident perturbant l'exploitation** ;

6- Pertes d'exploitation : Prise en charge des Pertes d'exploitation subies par l'assuré et des Frais supplémentaires additionnels suite à un incident perturbant l'exploitation.

C'est par la couverture cyber police que les entreprises vont trouver une solution assurantielle face aux risques cyber qu'elles encourent.

LA REASSURANCE AVIATION

C'est avec la participation des représentants des courtiers WILLIS TOWER WATSON et AON RISK SOLUTIONS en plus du syndicat Lloyd's, XL CATLIN, que la journée du 29 Avril 2018 fût animée. Le sujet portait sur la réassurance aviation et se présentait sous forme de trois parties distinctes : Contrats d'aviation et réassurance, le rôle du courtier, et le rôle du souscripteur. Cette journée fût ouverte par M. BENSEIDI, Directeur Transport au sein de la CCR avant de donner la parole à M. Karim SFEIR représentant de la WILLIS TOWER WATSON. Les compagnies aériennes concluent une grande variété de contrats avec des financiers, des bailleurs, des fournisseurs de services et des compagnies aériennes partenaires.

➤ **Les contrats contiennent des dispositions d'indemnisation :**

▶ Ces dispositions affectent l'exposition potentielle au risque de la compagnie aérienne.

▶ Les contrats contiennent des provisions d'assurance pour soutenir l'indemnité.

▶ Les compagnies aériennes sont tenues d'assurer une assurance appropriée et doivent prouver qu'elles respectent leurs obligations contractuelles.

▶ Les clauses d'indemnisation et d'assurance sont pour la plupart négociables et peuvent être améliorées au profit de la compagnie aérienne et de ses assureurs.

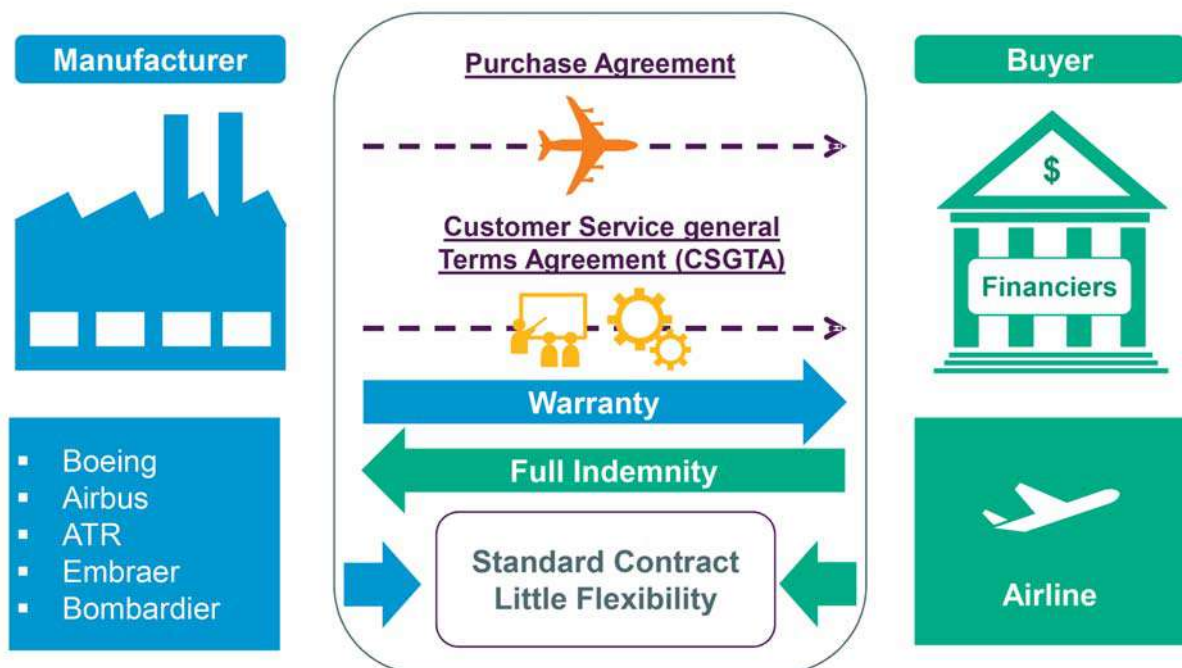
▶ La gestion des risques contractuels est fondamentale, elle permet d'économiser des primes et de protéger potentiellement le dossier de perte de l'assuré.

➤ **L'acquisition d'un avion peut se faire à travers le crédit-bail :**

▶ Le « leasing aircraft from a financier » (location d'avion d'une entité financière) ;

▶ Le "leasing aircraft from an airline" (location d'avion d'une compagnie aérienne).

Aircraft Purchase Agreement & CSGTA



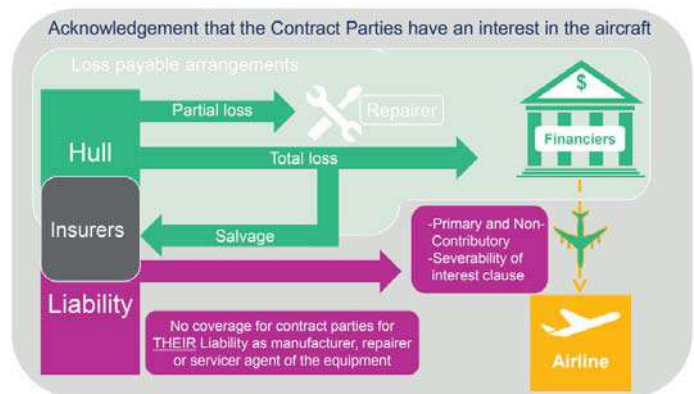
Aircraft Procurement



L'entité financière n'a aucun intérêt opérationnel dans l'acquisition d'un avion. L'acquéreur ne cherche que la protection de ses actifs. Le bailleur exige une indemnité complète du transporteur à compter de la livraison, soit une assurance complète tout au long de la durée du bail, incluant :

- ▶ Corps et pièces de rechange tous risques / Risques de guerre de coque / Responsabilité globale / excédentaire / AVN52E / Coque déductible ;
- ▶ La nécessité d'une «responsabilité permanente» pendant deux ans ou jusqu'à la prochaine révision majeure après résiliation du bail (responsabilité des produits résiduels).

Aircraft Leasing from a Financier - AVN67 – What it does



Aircraft Leasing from a Financier – What to look for in agreements

Ins

Insurance

- check definitions (For example: event of loss (time stipulations), aircraft/airframe, indemnities)
- limit of liability – is it justified for aircraft type
- Continuing Liability – not more than 2 years!
- Are directors, officers, employees required to be included as additional insureds on hull
- Lessor requires copy of Policy, market security and percentages
- Loss payee provisions
- Insured in Internationally recognised markets (New York & London)
- right to instruct own counsel/adjustor
- no additional insurances in relation to aircraft (Deductible/ TLO)

Re

Reinsurance

- Minimum percentage of reinsurance (i.e. local retention)
- Lessor to approve broker/Insurers
- Reinsured in London, New York, Paris Munich (+ International Markets)
- Cut Through Clause (Hull and Spares only)
- Same provisions as insurances

Le « leasing from airline » peut, quant à lui, se faire selon quatre critères :

Dry lease : qui est un contrat de location en vertu duquel une société financière aéronautique (bailleur), fournit un aéronef sans équipage, ni personnel au sol, etc. Ce type de location est généralement utilisé par les sociétés de crédit-bail et les banques, obligeant le locataire à mettre l'avion sur son propre Certificat de Transport Aérien (**AOC**) et gérer l'immatriculation de l'aéronef. Un dry lease dure le plus souvent de deux à cinq ans et comporte certaines conditions à l'égard de l'entretien périodique de l'appareil et le maintien de sa navigabilité, les conditions minimales d'assurance. Il peut également contenir des dispositions spécifiques en fonction de la localisation géographique, de la situation politique, etc. Dans le cas du dry lease, l'aéronef est exploité sous la responsabilité et le Certificat de Transport Aérien de la compagnie aérienne cliente.

Wet lease : Ce bail est un contrat de location en vertu duquel une compagnie aérienne (le bailleur) fournit un aéronef, avec équipage complet, l'entretien et l'assurance (ACMI, aircraft, complete crew, maintenance, and insurance) à une autre compagnie aérienne ou de l'autre type d'entreprise agissant en tant que courtier du voyage aérien (le locataire). Le locataire fournit le carburant et couvre les frais d'accès aux aéroports, et tous autres droits, taxes, etc. Le numéro de vol utilisé est celui du locataire. Ce type de bail dure généralement de un jour à plusieurs mois. Ces contrats sont généralement utilisés sur un besoin ponctuel (panne d'un appareil, mouvement social perturbant l'exploitation), pendant les pics saisonniers de trafic, les pèlerinages ou lors de visites de maintenances annuelles des appareils, ou encore à l'occasion du lancement de nouvelles lignes. Un aéronef peut être loué pour être utilisé par la compagnie locataire dans les pays où elle est interdite. Les wet leases sont facturés à l'heure de vol.

Charter (affrètement) : dans ce cas de figure, la compagnie aérienne fournit toutes les assurances Corps et responsabilité.

Couvertures normales requises :

- Corps tous risques ;
- Risques de guerre ;
- RC aviation ;

L'affréteur, quant à lui, est couvert par la police de la compagnie aérienne.

Assurance corps :

- Renonciation à la subrogation ;
- Assurance RC ;
- Prime additionnelle.

Code share : il s'agit là d'un accord commercial dans lequel deux ou plusieurs compagnies aériennes partagent le même vol. Le partage, dans ce sens, signifie que chaque compagnie aérienne publie et commercialise le vol sous son propre indicatif de compagnie et numéro de vol dans le cadre de son calendrier ou horaire publié.

Suite à cette présentation, la parole fût prise par M. Mark SHILDRAKE représentant de la AON qui présenta le métier du courtier dans la réassurance aviation.

Les courtiers sont des agents du client ou des assurés, ils sont des intermédiaires avec un accès exclusif aux marchés de l'assurance et ne sont pas des assureurs, eux-mêmes ne prennent aucun risque.

Leur rôle principal est d'agir comme intermédiaire entre le client et/ou le marché de la réassurance local ou international. Annuellement, ils syndiquent les polices d'assurance du client à une souscription auprès des assureurs dans le monde entier, et donc :

- Créer une concurrence de prix entre les assureurs pour le programme ;
- Gérer le risque et le programme d'assurance allié.

Les courtiers ne sont pas des preneurs de risques de l'assurance, leurs relations sont basés sur :

- Le gain de confiance ;
- La création d'une équipe efficace pour la promotion des intérêts du client.

Leur risque se trouve dans la nécessité d'agir à la place du client, de mettre à profit leur expérience et leur sensibilité en temps de catastrophe ainsi que la gestion des sinistres complexes.



How are we accessed?

Direct / Retail – delivered both locally & globally



Wholesale – Example

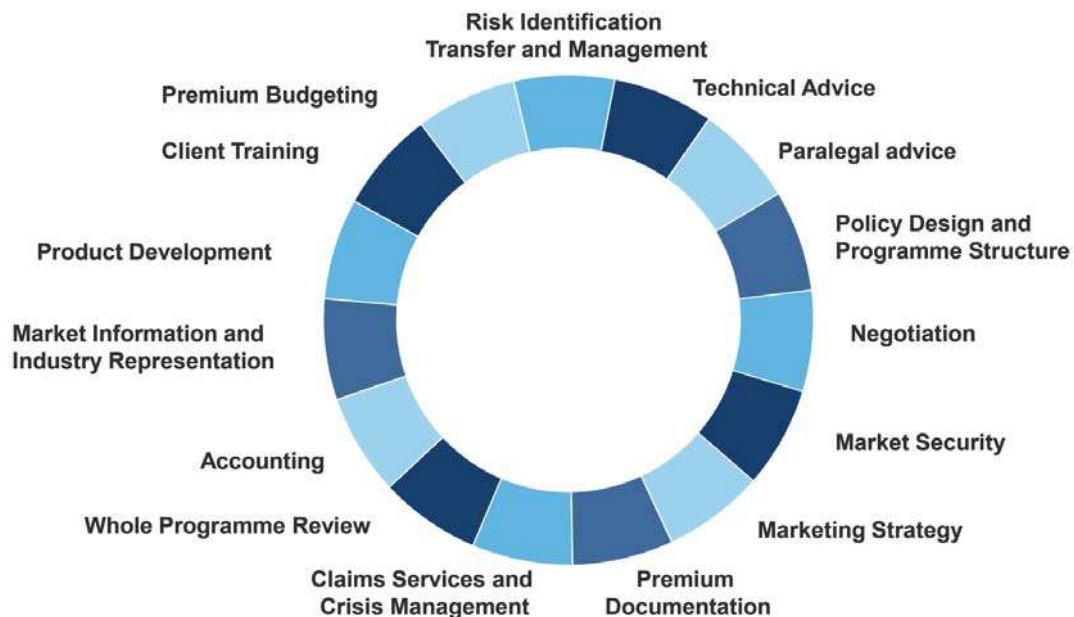


Les défis du courtier se trouvent :

- ▶ La compréhension de l'entreprise,
- ▶ L'accès aux marchés mondiaux,
- ▶ Dans la capacité d'identifier des réassureurs et des assureurs financièrement sécurisés,
- ▶ Dans la capacité d'offrir une équipe de service dédiée,

- ▶ De tenir une relation à long terme avec les assureurs,
- ▶ Dans la capacité de fournir un service global,
- ▶ Dans l'accès aux marchés spécialisés,
- ▶ De tenir une relation d'affaire à long terme,
- ▶ Dans la qualité du personnel sur tous les niveaux,
- ▶ Dans la capacité de négociation.

Specific Broker Activities



Pour finir, M. Anthony CORLETT représentant de la XLCatlin explique le rôle du souscripteur, qui n'est pas toujours, comme on peut le penser, l'assuré.

Le souscripteur est la personne qui est en charge de déterminer les risques présentés par un client et décider si sa compagnie doit l'assurer ou non.

Il effectue ainsi des analyses et évalue les enjeux financiers qui peuvent être engagés en cas de sinistre.

Il peut s'informer directement à la source en effectuant des visites de risques lorsqu'il donne son aval. Il est tenu de justifier sa décision et il doit aussi détailler les termes des garanties : il fixe le montant de la police ainsi que celle de la prime d'assurance et fournit un projet de contrat.

Il doit ainsi spécifier les clauses particulières lorsqu'il constate que des risques élevés sont présents dans le dossier.

Un souscripteur doit être parfaitement indépendant.

Il doit également être intègre, objectif et avoir un esprit d'analyse. Cette dernière qualité est primordiale, car cet agent engage sa compagnie à partir de son approbation. Ce métier exige aussi de fortes capacités de négociation et d'écoute.

De plus, il doit avoir des talents commerciaux pour faire adhérer les clients au contrat qu'il leur propose.

Aviation doesn't stand alone

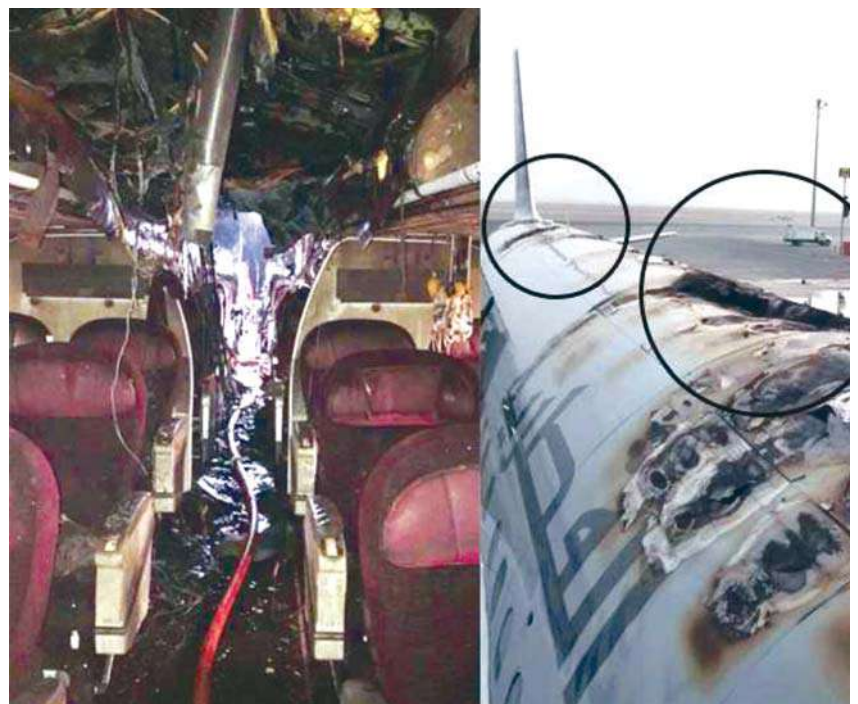
- Hurricanes
- Earthquakes
- Wildfires
- Terrorism



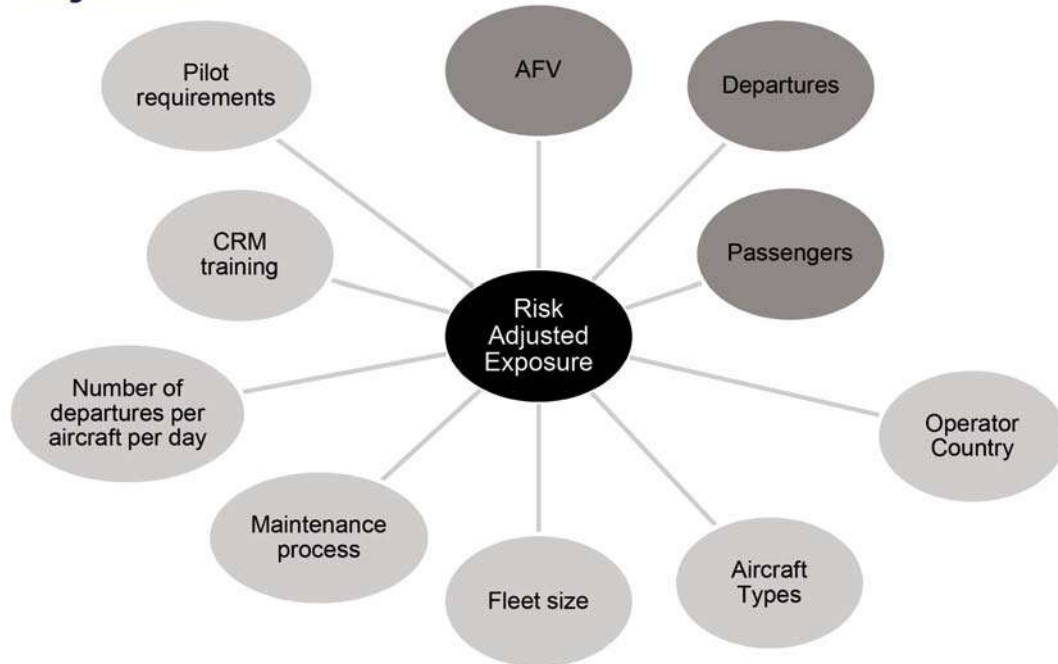
En aviation, le risque est évalué en se basant sur des données et des informations soumises par un courtier. Aussi, le souscripteur se doit d'utiliser un modèle financier pour donner un prix ou faire une évaluation technique, et ce, tout en utilisant son expérience et son jugement afin d'évaluer le risque.

Enfin, il doit comprendre le marché de l'assurance et l'équilibre entre le risque/l'exposition et l'environnement d'une tarification commerciale.

Le modèle est l'un des outils utilisés par les souscripteurs dans la prise de décision. Il s'agit d'une base de données comportant des informations passées et présentes des compagnies aériennes et un aperçu de la rentabilité du risque.



How do we price a risk?: Risk adjusted



↪ Partiels mineurs (Minor partials)

- ▶ Pertes <10 M \$;
- ▶ Utiliser les données de la compagnie aérienne dans la mesure du possible ;
- ▶ Ajuster pour tenir compte de l'inflation, des modèles de développement, des modèles et des pertes inhabituelles.

↪ Partiels majeurs (Major partials)

- ▶ Pertes > 10 M \$;
- ▶ Estimer le pot de perte (loss pot) pour le marché.

↪ Total des pertes

Nombre estimé de pertes totales et de décès.

↪ Corps

Valeur moyenne de l'aéronef.

↪ Responsabilité

les primes attendues, basées sur la composition actuelle et l'opinion de l'assureur sur les niveaux d'attribution par pays.

↪ Catastrophe (Cat) Perte

- ▶ Perte de marché de plus de 1 milliard de dollars ;
- ▶ Subjectif ;
- ▶ Hypothèses de fréquence de perte de taille variable supérieure à 1 milliard de dollars ;
- ▶ Extrapolé à partir de la fréquence des pertes de faible valeur.



LA SÉLECTION MÉDICALE

Le 15 Mai 2018 fut une journée consacrée au thème de la sélection médicale. Chapeautée par la Direction des risques simples et de personne (DRSP), c'est avec la participation de M^{lle} Hanane AIT CHIKH, chef de division de la DRSP, de M^{me} Laurence PAGNIER et de M. Khalil MECHAHOU-GUI, représentants de la SWISS RE que le sujet fut abordé. La sélection est l'ensemble des opérations qui permettent à l'assureur d'accepter les risques normaux à la prime normale et de mettre à part pour être tarifés, les risques aggravés, beaucoup moins nombreux.

Cette sélection sépare les risques normaux des risques aggravés. Les risques normaux concernent un groupe d'individus dont la mortalité correspond à celle que prévoient les tables de mortalité utilisées par l'ensemble des compagnies d'assurances. Ils représentent 90% à 95% des assurés. Les risques aggravés, quant à eux, concernent un groupe d'individus dont la mortalité est supérieure à la normale en raison de leur état de santé ou d'une vie dangereuse ou malsaine (sports, profession, voyages...).

La sélection permet aussi de veiller à l'équilibre entre les primes encaissées et les prestations dues aux assurés et de maintenir l'équilibre du portefeuille.

Mais sélectionner c'est aussi sauvegarder l'intérêt des assurés, éviter les litiges au moment du sinistre et éviter :

L'anti-sélection : qui est un rôle actif joué par le proposant afin de neutraliser la sélection pour tirer profit d'une situation peut-être désespérée ;

La sur-assurance : soit l'absence d'intérêt assurable et la compensation d'un préjudice exagéré ;

La fraude : fausse déclaration/sinistre ou soupçon de blanchiment d'argent.

Comment sélectionner ?

Normes/grille de sélection

Formalités contractuelles

Renseignements complémentaires

Les directives de tarification

En Algérie, L'assuré reçoit un capital en cas de diagnostic d'une maladie redoutée couverte dans le plan d'indemnisation assuré s'il survit plus de la période de survie minium exigée .

Le capital couvert pour la garantie des maladies redoutée est un capital forfaitaire.

En cas de souscription de la garantie en extension d'autre couvertures, après le versement du capital sous la garantie de la maladie redoutée, le montant de la garantie principale reste inchangé (intact).

Durée de couverture

Une année

Délai de carence

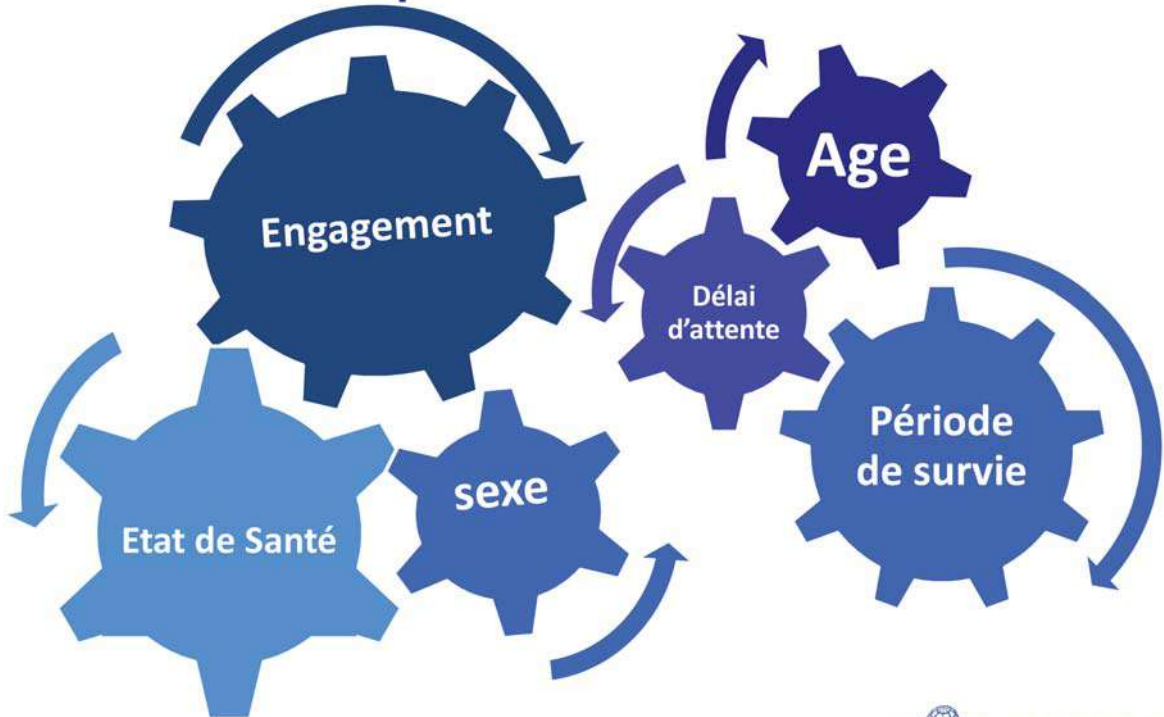
Période suivant la souscription durant laquelle l'assuré n'est pas couvert à l'exception des maladies redoutées d'une origine accidentelle.

Fin de couverture

- ▶ Une fois le capital en risque de maladies redoutées est versé à l'assuré.
- ▶ En cas de décès de l'assuré
- ▶ En cas d'atteinte de l'âge maximale de couverture.

2. Règles de souscription & tarification de la couverture des maladies redoutées

Paramètres de souscription



Alger le : 15.05.2018

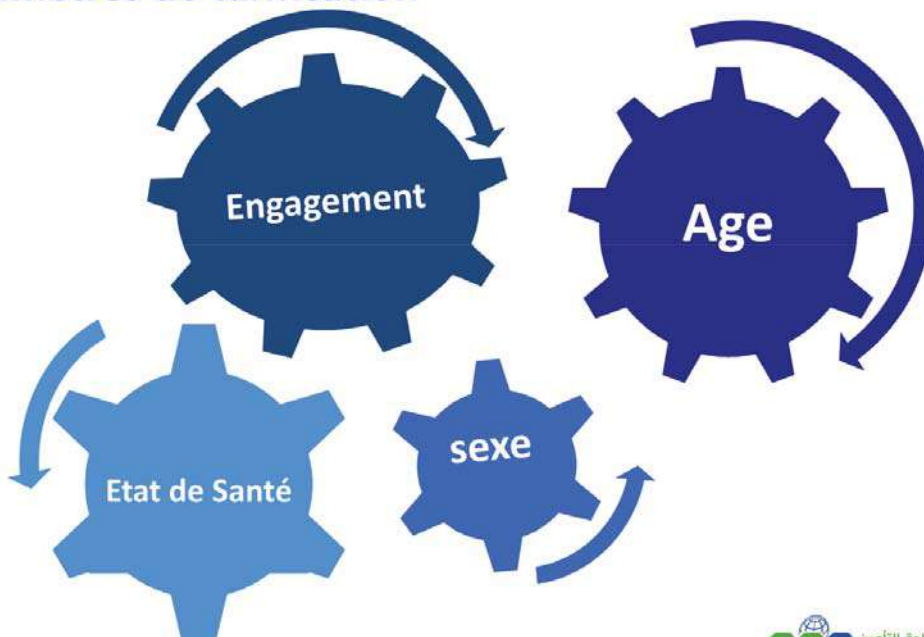
Hanane Ait Chikh

Chef de Division Risques Divers et Assurance de Personnes _CCR Algérie

الشركة المركزية لإعادة التأمين
CCR COMPAGNIE CENTRALE DE RÉASSURANCE

2. Règles de souscription & tarification de la couverture des maladies redoutées

Paramètres de tarification



Alger le : 15.05.2018

Hanane Ait Chikh

Chef de Division Risques Divers et Assurance de Personnes _CCR Algérie

الشركة المركزية لإعادة التأمين
CCR COMPAGNIE CENTRALE DE RÉASSURANCE

Quel impact de la sélection médicale dans les méthodes de tarification en prévoyance collective ?

Hypothèse que les salariés ne rejoignent pas une compagnie pour l'assurance collective

- Comme l'assurance est un motif secondaire, l'anti-sélection est réduite ou nulle ;
- L'assurance est obligatoire et donne donc une homogénéité de risque dans le portefeuille.

Il n'y a donc pas de sélection médicale sauf :

- Lorsque le groupe est de petite taille (<15 employés, structures familiales) ;
- Lorsqu'il y a une ou quelques têtes avec des sommes assurées très élevées.

L'historique de sinistralité est la base de la tarification pour la prévoyance collective

On estime que le comportement des assurés vis-à-vis de l'assurance (en termes d'anti-sélection) est stable dans le temps

Les principales caractéristiques dans les méthodes de tarification en prévoyance individuelle

- ▶ Engagement à long-terme de l'assureur avec une garantie des prix sur plusieurs années ;
- ▶ Nécessité de projeter le comportement des assurés sur la durée afin d'anticiper d'éventuelles déviations. Par exemple, la probabilité de résiliation/remboursement anticipé ;
- ▶ Détermination et projection a priori du risque lié à la santé de l'assuré. Par exemple :
 - probabilités de décès par âge et par sexe, incidence en invalidité ;
 - améliorations de mortalité ;
 - effet de la sélection médicale.

Quel impact de la sélection médicale dans les méthodes de tarification en assurance emprunteur ?

En cas de distribution exclusive par un seul assureur :

- ▶ L'assurance reste un motif a priori secondaire, l'anti-sélection est réduite ;

- ▶ L'assurance est **obligatoire**. Ici, la sélection médicale peut être simplifiée. Elle permet à l'assureur d'optimiser ses marges et de se protéger contre les risques de pointe.

Exemples du prêt immobilier et du prêt personnel (automobile).

En cas de mise en concurrence des assureurs :

- ▶ L'assuré est plus opportuniste, l'anti-sélection devient plus significative ;
- ▶ La concurrence entraîne l'introduction de plus de segmentation ;
- ▶ Le risque de fausse déclaration.

La sélection médicale est ici un garde-fou contre le risque d'anti-sélection. Elle est plus restrictive et doit être couplée à une gestion rigoureuse des sinistres.

Exemples du prêt immobilier et du prêt personnel (automobile).





LE RENDEZ-VOUS D'ALGER DE L'ASSURANCE

1^{ÈRE} ÉDITION



5 - 6 NOV 2018
HÔTEL SHERATON
CLUB DES PINS - ALGER

Le marché algérien des assurances, représenté par l'Union Algérienne des Sociétés d'Assurance et de Réassurance (UAR), et la Compagnie Centrale de Réassurance (CCR), a le plaisir de vous convier à la première édition du rendez-vous d'Alger de l'assurance et de la réassurance, baptisé *ALGERIAN INSURANCE MULTAKA - AIM 2018*. Le thème choisi pour cette première édition est :

« **L'ASSURANCE FACE AU PROGRES TECHNIQUE** ».

Ainsi, divers sujets en relation avec les défis auxquels l'industrie des assurances et de la réassurance fait face, en conséquence des évolutions technologiques dont la manifestation la plus éloquente est la fracture numérique de ces dernières années, seront abordés.

Pour mettre en évidence l'importance du numérique dans notre quotidien, l'usage d'Internet a atteint des niveaux extraordinaires. En effet, selon les chiffres de 2017, on compte 3,81 milliards d'internautes, soit 51% de la population mondiale, et 2,91 milliards d'inscrits sur les réseaux sociaux, soit 39% de la population mondiale. Aussi, et à chaque minute sur Internet, on compte 216 millions de photos animés sur Facebook, 350 000 tweets sur Twit-

ter, dont 10.000 contenant un emoji, 400 heures de vidéos téléchargées sur YouTube, 110.000 appels sur Skype, 70 millions de mots traduits sur Google Translate, 830.000 fichiers téléchargés sur Dropbox, etc.

L'Internet à certainement bouleversé nos comportements sociaux, et l'assurance vas certainement être impacté par ces bouleversements.

Pour traiter des cette problématique, le programme de conférence proposé est le suivant :

I- JOURNÉE DU 05 NOVEMBRE 2018

1^{ère} session : Le contexte économique et financier mondial et l'assurance :

L'assurance est un compartiment important du système financier mondial. Elle est affectée directement par les situations économiques (croissance ou crise). En cas de crise, les chiffres d'affaires des assureurs/et réassureurs s'en trouvent réduits et leurs marges se rétrécissent.

Par ailleurs, dans les situations de crise, les assureurs peuvent rencontrer des problèmes d'accès

aux capitaux nécessaires à leurs développements, ce qui peut aussi avoir un impact direct sur leur solvabilité, en plus de la baisse des rendements financiers de leurs investissements dans les marchés financiers.

En dépit de ses postulats alarmants, force est de constater que le secteur des assurances s'en est plutôt bien tiré des dernières crises (surtout de la crise des « Subprimes » en 2008), et que l'impact des crises sur le secteur est resté limité. Même si l'on pourrait estimer que le sauvetage de l'assureur AIG par le gouvernement américain pour éviter son effondrement est y pour quelque chose ! (le 16 septembre 2008, le gouvernement américain a racheté AIG pour 85 milliards de dollars).

Cette première session se propose de mettre en relief les raisons de cette résilience des assureurs par rapport aux effets des crises économiques, du moins, durant la dernière décennie.

2^{ème} session : Les risques émergents et l'assurance.

Les développements économiques et sociaux de ces dernières décennies ont eu des effets bénéfiques indéniables sur l'humanité. Cependant, ils ont donné lieu à l'émergence de nouveaux risques. En plus des Risques environnementaux, qui ne sont pas nouveaux mais dont la nature et la gravité ne cessent d'évoluer, on peut citer les nouveaux risques liés aux transformations que connaissent les sociétés à travers le monde, notamment les transformations technologiques et les changements dans les modèles de consommation énergétiques, suite à la substitution prévisible des énergies fossiles par les énergies renouvelables.

Les entreprises et les sociétés, qui se focalisent sur les voies et moyens de réaliser la croissance de leurs activités en tirant profit des opportunités offertes par les nouvelles technologies, s'exposent de facto à ces risques émergents. Les assureurs et réassureurs jouent un rôle essentiel pour faire face à ces nouveaux risques. Mais comment ces derniers se préparent-ils à prendre en charge ces nouveaux risques émergents ? C'est l'objet de cette 2^{ème} session.

3^{ème} session : L'assurance et la fracture numérique.

La « REVOLUTION NUMERIQUE » est le terme qu'on utilise pour qualifier les avancées technologiques

permises aujourd'hui par le numérique.

Ainsi, les fondements du métier traditionnel de l'assurance se trouvent bouleversés, et des changements de fond s'opèrent, en matière de tarification, à titre d'illustration, on passe à des méthodes de tarification stochastiques basée sur les projections futures (à l'aide d'algorithmes mathématiques puissants) au lieu des anciennes méthodes empiriques (basées sur le passé).

Par ailleurs, l'INSURTECH, cette branche de la FINTECH associe l'assurance aux nouvelles technologies (Big Data, blockchain, intelligence artificielle). La technologie du blockchain fait naître, par exemple, de grands espoirs dans l'assurance catastrophes naturelles.

En outre, avec le Big Data, les promesses sont plus concrètes, notamment dans les assurances santé et vie avec les différents traqueurs d'activité tels que les Fitbits ou l'Apple Watch, certains assureurs offre déjà des rabais aux porteurs de ces objets connectés.

En matière d'assurance auto, la prime pourra être plus élevée si un conducteur emprunte des routes connues pour être plus risquées (suivi par GPS). Dans la lutte contre la fraude, il sera possible d'examiner le réseau social des assurés, de signaler des complicités éventuelles avec des garagistes.

En matière de marketing, les données permettent d'anticiper les comportements des assurés et leurs intentions de mettre fin à un contrat, par exemple si les appels à une centrale d'appel se multiplient. L'assureur peut alors réagir et offrir des primes plus basses ou un meilleur service.

Tous ces exemples mettent en évidence certains des implications multiples de la fracture numérique sur l'industrie des assurances. On devrait probablement en savoir davantage à la fin de cette 3^{ème} session.

II- JOURNÉE DU 06 NOVEMBRE 2018

1^{ère} session : L'assurance inclusive et la révolution numérique.

L'assurance peut améliorer la qualité de vie des populations en les protégeant contre les risques et en leur permettant ainsi de saisir des opportunités et de sécuriser leurs moyens d'existence. Rendre les marchés d'assurance plus inclusifs favorise l'activité entrepreneuriale et renforce la résilience des ménages et des sociétés. Si l'assurance est un élé-

ment omniprésent de la vie des pays riches, elle est largement moins présente dans les pays en développement.

L'assurance inclusive peut être un instrument capable de faire progresser l'inclusion financière et le développement économique. En effet, le risque est omniprésent dans les pays en développement et touche particulièrement les personnes pauvres et vulnérables, et les risques non assurés sont un frein au développement économique dans ces pays. Par exemple, des recherches menées par la Banque Mondiale sur les sécheresses ayant sévi en Éthiopie entre 1999 et 2004 suggèrent que si ces chocs avaient été assurés et lissés, la pauvreté aurait été réduite d'un tiers environ.

L'assurance inclusive promeut le développement du secteur agricole, des PME, du secteur financier et de la santé. Ce rôle économique et social de l'assurance inclusive peut connaître une meilleure amplitude par l'intégration des techniques numériques du traitement des données et de communication (satellites, Big Data, réseaux sociaux, Smartphones...).

Cette session mettra la lumière, à travers quelques récentes expériences en matière de promotion de produits d'assurance innovants et inclusifs, sur l'idée que le progrès technologique peut être également un véhicule puissant de lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté.

2^{ème} session : Avancées technologiques et leurs impacts sur la solidité financière des assureurs et réassureurs : Point de vue d'une agence de notation.

Les risques auxquels s'exposent les compagnies d'assurances ont été modifiés, et parfois aggravés, par les mutations que connaissent les sociétés modernes avec l'avancée technologique et la nécessaire adaptation de l'industrie des assurances à ces mutations.

En effet, l'évolution numérique porte en elle-même des risques nouveaux auxquels les assurés, mais aussi les assureurs, seront confrontés et dont il va falloir se prémunir : cyber-attaque ; casse technologique ; erreurs dans le traitement et l'exploitation des données, etc.

Ces mutations profondes devraient affecter la façon dont les assureurs appréhendent leur métier ce qui pourraient altérer leur solidité financière et leurs capacités à face à leur engagement.

Les agences de notations, dont la place au niveau de la l'industrie des assurances n'est plus à démontrer, se focalisent dans le cadre de leur processus de notation, sur tout ce qui peut affecter les processus opérationnels, mais aussi sur tous les changements des choix stratégiques des acteurs, et l'adéquation de leur préparation à ces changements afin d'assurer leur pérennité et leur développement.

Cette session offrira une occasion de présenter le point de vue d'une agence de notation majeure dans l'industrie des assurances, sur l'impact des mutations technologiques que nous vivons sur le processus de notation.

3^{ème} session : La Réassurance traditionnelle et les marchés des capitaux.

Même si la réassurance traditionnelle reste dominante dans le monde, avec près de 81,6% des capacités de réassurance totale en 2017, contre 18,4% pour la capacité totale offerte par les instruments alternatifs, on constate que l'importance des capitaux alternatifs ne cesse d'augmenter. En effet, en 2013, cette dernière ne représentait que 13% des capacités totales de la réassurance mondiale, elle a ainsi gagné 6% en l'espace de 4 ans.

La question qu'on pourrait se poser est la suivante : Est-ce que les capitaux alternatifs sont un complément ou un concurrent à la réassurance traditionnelle ?

Pour d'aucuns, ces deux formes sont complémentaires, la réassurance alternative est venue combler un déficit des capacités de la réassurance traditionnelle. Par ailleurs, et même si les principaux acteurs dans ce segment sont totalement indépendants de la réassurance traditionnelle, certains grands réassureurs traditionnels offrent des capacités alternatives.

Cependant, la consolidation des ces instruments, et leur vulgarisation, facilitées par le progrès technique, pourraient les placer comme un substitut, et donc comme un concurrent à la réassurance traditionnelle.

Cette session se propose de jeter la lumière sur l'interaction des deux marchés de la réassurance et des perspectives de leurs évolutions dans un environnement institutionnel global et numérisé.



**ALGERIAN INSURANCE MULTAQA 2018 «
L'ASSURANCE FACE AU PROGRES TECHNIQUE
»HOTEL SHERATON ALGER
ALGER, 05-06 NOVEMBRE 2018**



PROGRAMME

Dimanche 04 Novembre 2018

- 14h00** Accueil et enregistrement des participants
- 19h00** Cocktail de Bienvenue.

1^{ère} Journée : Lundi 05 Novembre 2018

- 8h00 - 9h00** Accueil et enregistrement des participants - Café de Bienvenue

- 9h00 - 9h30** **Allocution d'ouverture.**
Monsieur le Président du Comité d'Organisation
Monsieur le Président de l'Union des Assureurs et Réassureurs algériens (UAR).
Monsieur le Ministre des Finances, ou son représentant (ouverture officielle).

- 9h30 - 10h30** **1^{ère} session : L'assurance et la fracture numérique.**
Animateur : **Joëlle DURIEUX**- General Director of FINANCE INNOVATION (France) National Secretary of the Thematic Network French Tech #FinTech.
Modérateur : **Mr Abdelhakim BERRAH** - Président de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de bourses (COSOB), Algérie.

- 10h30 - 10h45** Pause café

- 10h45 - 11h45** **2^{ème} session : Le contexte économique et financier mondial et l'assurance**
Animateur : **Mr James VICKERS** - Chairman Willis Re
Modérateur : **Yasser AL BAHARNA** - Ex CEO de l'Arab Insurance Group BSC (ARIG), Bahreïn.

- 11h45 - 12h45** **3^{ème} session: La Réassurance traditionnelle et les marchés des capitaux**
Animateurs : **David FLANDRO** - Global Head of Analytics JLT Re.
Mr. Denis KESSLER - CEO SCOR
Modérateur : **Hadj Mohamed SEBA** - PDG de la Compagnie Centrale de Réassurance (CCR), Algérie.

- 13h00 - 14h00** Déjeuner
- 14h00 - 17h00** Networking /Visite guidée
- 19h00 - 22h00** Dîner offert par la Compagnie Centrale de Réassurance - CCR

2^{ème} Journée : Mardi 06 Novembre 2018

- 9h00 - 9h30** Café d'accueil

9h30 - 10h30

1^{ère} session : **L'assurance inclusive et la révolution numérique.**

Animateur : **Ernst RAUCH** - Global Head Climate & Public Sector Business Development. Munich Re.

Modérateur : **Nacer SAIS** - PDG de la Société Nationale d'Assurance (SAA), Algérie.

10h30 - 10h45

Pause café

10h45 - 11h45

2^{ème} session : **Avancées Technologiques et leurs impacts sur la solidité financière des assureurs et réassureurs : Point de vue d'une agence de notation.**

Animateur : **Ghislain LE CAM** - Directeur, Pôle analytique AM BEST

Modérateur : **Corneille KAREKEZI**, CEO du Groupe Africa Ré, Nigéria.

11h45 - 12h45

3^{ème} session : **Les risques Emergents et l'Assurance**

Animateur : **Mr. Martin SPOERRI** - Director, Head of P&C Insights & Analytics, Swiss Re

: **Mr. Shinji SHIRAI** - Vice President, Global Due Diligence Department

Modérateur : **Youcef BENMICIA** - PDG de Compagnie Algérienne des Assurances (CAAT), Algérie.

13h00- 13h30

Allocution de clôture

13h30- 14h30

Déjeuner

15h30- 17h30

Visite Guidée d'Alger : Monument des Martyrs – Jardins d'Essais de Hamma – Bastion 23

19h00 – 22h00

Dîner de gala offert par l'UAR



Îlot 135, N°2, Cité Administrative Plateau. Ouled Fayet. Alger 16035

Tél : +213 0 21 38 25 08 - Fax : +213 0 21 38 26 16

E-mail : contact@ccr.dz - Site Web : www.ccr.dz



الشركة المركزية لإعادة التأمين
COMPAGNIE CENTRALE DE REASSURANCE

**SERVING YOUR CHALLENGES,
SUPPORTING YOUR ACTIVITY**



Îlot 135, N°2, Cité Administrative Plateau. Ouled Fayet. Alger 16035
Tél : +213 0 21 38 25 08 - Fax : +213 0 21 38 26 16
E-mail : contact@ccr.dz - Site Web : www.ccr.dz

